Département responsable: **POLITIQUE Parcs** Programme des bancs et des arbres commémoratifs MONCTON Date d'effet : Date de la dernière révision: Dates d'approbation du Conseil Le 6 décembre 2021 Le 6 décembre 2021 municipal: Le 6 décembre 2021 Cette politique annule et Autorité responsable de remplace la politique nº: 1310 l'approbation : Conseil municipal

1. Énoncé de la politique

Pour commémorer un événement, comme un anniversaire ou la naissance d'un enfant, ou pour rendre hommage à un proche ou à une personne chères disparue, les résidents, les entreprises et les visiteurs de notre collectivité peuvent faire un don pour dédicacer un banc public ou un arbre à cet effet dans l'un des parcs ou des espaces verts de la ville.

2. Types de bancs et d'arbres pouvant être dédicacés

La Ville a dressé la liste des endroits où peut être placé un banc public, ainsi que des styles de bancs et des espèces d'arbres parmi lesquels le donateur peut faire un choix.

Cette liste sera mise à jour selon la disponibilité des produits et des emplacements et selon le type de banc ou d'arbre choisi.

La liste à jour des options peut être consultée en ligne au www.moncton.ca/commemoration ou en appelant au 506-853-3333.

3. Don

Pour un arbre commémoratif, le prix comprend l'arbre, la plaque commémorative, la plantation et la garantie. Pour le banc commémoratif, le prix comprend l'installation de la dalle de béton, le banc et la plaque commémorative.

Programme des bancs et des arbres commémoratifs

Étant donné que le coût d'achat de ces produits pour la Ville de Moncton est susceptible de changer, le montant du don sera revu périodiquement et mis à jour dans l'annexe A.

La Ville a adopté un modèle de plaque commémorative de 10,16 cm x 15,24 cm pour les arbres et un modèle de plaque commémorative de 5,08 cm x 25,4 cm pour les bancs.

4. Détermination du lieu

Le Bureau de parcs détermine, de concert avec le donateur, le lieu le mieux adapté pour le banc ou l'arbre dans le parc, l'esplanade ou l'espace vert.

5. Déductibilité fiscale du don

Tous les dons dans le cadre de ce programme sont déductibles d'impôts. Un reçu officiel est délivré par la municipalité.

6. Garantie et durée du banc ou de l'arbre commémoratif

La Ville de Moncton offrira une garantie de deux ans sur les arbres et sera responsable de l'entretien de base, comme le désherbage, le paillage, l'élagage et l'arrosage.

Les bancs commémoratifs feront l'objet d'un entretien général, comme des retouches de peinture pour les dommages mineurs, la mise à niveau et l'ajustement pendant 10 ans. Si le banc commémoratif est en bon état, il restera et sera entretenu par la Ville de Moncton jusqu'à la fin de sa vie utile. Si, à la fin de la période de dix ans, le banc est en si mauvais état qu'il doit être remplacé, on communiquera avec le donateur pour lui offrir le premier droit de renouveler le banc avec un nouveau don.

La Ville de Moncton ne garantit pas le remplacement des bancs et des arbres commémoratifs volés, endommagés de façon irréparable ou vandalisés; dans ces cas, elle discutera des options avec le donateur.

7. Administration et personne-ressource

Bureau de la greffière

655, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 1E8

Téléphone: 506.853.3550

Courriel: info.clerk@moncton.ca

ANNEXE A

Arbre comméroratif :

1250 \$, le prix comprend l'arbre, la plaque commémorative, la plantation et la garantie.

Banc public commémoratif :

3 000 \$, le prix comprend l'installation de la dalle de béton, le banc, la plaque commémorative et la garantie.